

CHAPITRE 4

*Cherche logements
désespérément*

Pour un patron normalement constitué, établir un « plan social » pour son entreprise consiste souvent à calculer le meilleur moyen de « dégraisser » sans avoir d'ennuis avec ces empêcheurs de patronner en rond que sont la loi, la Sécu, les Assedic, etc. Bel exemple de détournement de mot.

Pour un haut techno non moins normalement constitué, tout ce qui est « social » donne de l'urticaire, car le terme est généralement porteur de désordre, de complications et d'embrouilles. C'est flou, le social, et chargé de démons tapis. Un « cas social » n'est-il pas, par exemple, un individu qui représente, administrativement, un casse-tête? Si notre haut techno a le malheur de travailler au contact d'un ministre socialiste, pour qui le mot social a un sens, alors les rapports peuvent devenir difficiles.

C'est à peu près ce qui s'est produit quand j'ai

hérité de mon maroquin — pour employer l'expression convenue.

Pourtant, dans un premier temps, les choses s'étaient plutôt bien passées, quand mes technos et moi avions fait alliance dans la guerre des territoires. Quelques mots au passage sur ce conflit secret ne me semblent pas inutiles. Chacun sait qu'un animal a un territoire, qu'il s'emploie à définir puis à marquer, enfin à défendre face à ses congénères. Or, non seulement c'est également vrai pour les êtres humains, mais aussi pour ces catégories humanoïdes particulières que sont les ministres et secrétaires d'État. Aussi, dès que l'un d'eux est nommé à son poste, il n'a qu'une hâte : non pas mettre en œuvre les idées qui lui sont chères, comme un vain peuple pourrait le croire, mais élargir son territoire ministériel. Autrement dit la surface de ses compétences. Plus celle-ci s'étend, plus notre ministre ou sous-ministre prend du poids. Un bon ministre c'est un ministre qui ratisse large. Ce n'est donc pas le nombre de divisions qui compte mais le cubage des bureaux — et dans ce domaine, le champion toutes catégories c'est évidemment Bercy, qui s'offre même le luxe de posséder une marina-pieds-dans-l'eau.

Notre ministre, qu'il soit nouveau venu ou

cheval de retour, mobilise donc ses troupes technos. Bien évidemment, ses collègues en on fait autant... et le choc est quasi titanesque, frontal bien que feutré. Après une quinzaine de jours de pugilats féroces, on en vient à un découpage administratif traduisant les positions de force de chacun.

L'ennui est que ce système est tueur d'efficacité. Dans le cas du logement, celui-ci était écartelé entre quatre ministères ! Par exemple, la Direction de l'architecture et de l'urbanisme était sous l'autorité de Bianco (mon ministre de tutelle), Lang, Ségolène Royal et moi. Ou encore, l'enseignement de l'architecture dépendait du ministère de l'Équipement, mais celui de l'urbanisme de celui de l'Éducation nationale.

Pour ceux qui voulaient contrer cette socialo-emmerdeuse que j'étais, cette situation — qui au demeurant n'a pas changé avec nos successeurs — était pain béni. Dès que je prenais une décision, mes technos se précipitaient vers mon ministre de tutelle, Jean-Louis Bianco : « M'sieur, y a madame Lienemann qui a dit ça, vous êtes d'accord ? » Le temps qu'il s'informe, ça donnait un espace-temps à la techno pour retarder les choses, toujours ça de gagné...

Assez rapidement, face à certaines de mes déci-

sions, la haute administration devenait molle, paralysée, comme inerte. Les notes de service n'arrivaient pas à destination, se perdaient d'un bureau à l'autre... Pris de langueur, des fonctionnaires oubliaient telle ou telle décision... des dossiers dormaient plus longtemps qu'à l'accoutumée, ce qui n'est pas peu dire... Quand enfin il fallait mettre en œuvre la décision de madame la ministre, on le faisait en ménageant l'avenir, en pensant qu'elle passerait bientôt à la trappe et qu'après son départ, les choses redeviendraient claires, nettes, normales.

Cette léthargie, je la retrouvais aussi dans certaines administrations, par exemple les organismes HLM.

J'avais observé que quand on réhabilitait un immeuble HLM, on accordait des crédits publics sans se soucier de l'avis des usagers de cet immeuble, c'est-à-dire de ses locataires. Au mieux, on leur demandait fictivement leur avis – en fait, les technos HLM décidaient de tout sans consulter personne. On repeignait la façade de jolies couleurs mais les fuites d'eau continuaient de plus belle, le tout assaisonné d'augmentations de loyer auxquelles il était souvent difficile de faire face.

J'avais en souvenir ce qui s'était passé à Voie Verte. Dans ce quartier d'Athis-Mons, le ministre du Logement avait décidé de réhabiliter, dans le cadre de la convention DSQ, une petite cité. Le ministre avait aussi débloqué des crédits conséquents pour organiser une consultation des locataires avant réhabilitation. On s'était tous mis d'accord, y compris la DDE (Direction départementale de l'Équipement) pour qu'un agent de développement social fasse du porte à porte. Les gens lui diraient tout ce qu'ils avaient sur le cœur et donneraient leur avis sur la future réhabilitation. Il se mit bravement en route. Son enquête devait être rendue fin avril.

La veille de cette remise, on découvrit que la DDE avait directement versé des subventions à la société HLM, sans consulter personne, pour que celle-ci effectue les travaux de réhabilitation qu'elle jugerait utiles.

– C'est de la folie pure, du délire, a-t-on dit aux dirigeants de la DDE : nous étions d'accord pour que les subventions ne soient données qu'après consultation des locataires – et d'ailleurs, cette consultation, vous l'avez payée de votre poche. Et voilà que vous jetez votre engagement aux orties ! C'est de l'irresponsabilité pure et simple.

En fait, je crois que l'idée même de consulter

les locataires ne parvenait pas à faire son chemin dans les crânes technologiques. Quelque chose bloquait. En même temps, vaguement, ils avaient peur, car ils considéraient ces gens un peu comme des enfants capables de toutes les bêtises. Mieux valait décider pour eux, en adultes responsables...

Évidemment, les travaux de réhabilitation ont été menés sous le nez des locataires et sans leur demander leur avis, évidemment leur loyer a augmenté de façon conséquente sans qu'ils aient été consultés et, non moins évidemment, ils étaient furieux : à leurs yeux, cette réhabilitation, qu'ils trouvaient d'ailleurs trop luxueuse, était nulle. Un coup pour rien. Un coût pour rien.

Les ingrats...

Soucieuse d'éviter ce genre de pataquès, le ministre que j'étais – pour quelque temps – a demandé qu'on établisse une circulaire selon laquelle, en cas de réhabilitation, on proposerait aux locataires de prendre connaissance du plan de réhabilitation, de la nature des travaux et de leur coût, en prenant plusieurs hypothèses de travail, ce qui leur permettrait de choisir avant de se prononcer. Pour obtenir leur accord, deux métho-

des étaient possibles : soit passer une convention avec leurs associations représentatives, méthode contractuelle que je trouve bonne, sinon, procéder à un vote en utilisant le système de la minorité de blocage. Si plus de la moitié votaient, on considérerait que le résultat était acquis, sinon, si les non constituait plus du tiers des locataires, on considérerait que la réponse était négative. La fréquentation des congrès, l'apprentissage de la façon de faire passer une motion, de négocier, m'avaient rompue à ce genre de stratégie. Contrairement à ce qu'un vain peuple peut croire et à ce que nous déversent les médias, cela sert parfois, de militer...

Cette circulaire, j'ai dû la sortir aux forceps ! Les technos de mon ministère considéraient qu'il était irresponsable de demander l'accord de ces gens lointains et imprévisibles qu'étaient les locataires des logements sociaux... et les organismes de HLM n'étaient guère plus chauds : une part de leur pouvoir allait être partagé avec des êtres qu'ils considéraient, en fait, comme irresponsables.

– Ces gens vont réclamer n'importe quoi, prétendaient-ils. Ils auront des exigences irréalistes.

– Mais non, ils ne sont pas idiots, ils ne vont pas laisser leur propre habitat, leur propre cadre

de vie se détruire, laissez-les raisonner et agir en adultes! Et de toute façon, pour tout ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, il existe des règles qu'on peut toujours imposer.

Après quelques réunions de concertation, la techno a fait la morte, a attendu, ensommeillée, la venue du Prince Charmant, je veux dire le retour de la droite, considérée dans sa mythologie comme sérieuse, responsable et gestionnaire.

Et effectivement, la première mesure prise par de Charette, mon successeur, a été de supprimer cette maudite circulaire. Plus précisément les choses ont été habilement ficelées : maintenant il faut simplement "l'avis" des locataires (et non plus leur *accord*, nuance, mais de taille, dont est friande la techno) pour entreprendre une réhabilitation.

C'est le retour au « cause toujours, la techno fait ce qu'elle veut ».

Le social, donc, agace ces messieurs. Et faire du social – pire encore, du socialisme – jette l'effroi dans les strates bien pensantes. Mon match avec les marchands de biens en a été une illustration. Je voulais éviter que les vieux logements constituant le parc social de fait privé ne soient la proie des marchands de biens qui, dès qu'ils les achetaient,

menaçaient tous les locataires d'expulsion, coupaient l'eau, l'électricité pour les faire déguerpir. Les habitants, de guerre lasse, quittaient peu à peu les lieux et les logements ex-sociaux se transformaient en immeubles de bureaux ou de standing.

Certes, on ne pouvait pas décréter que tout immeuble social devait le rester à vie, il ne fallait pas que le parc social privé disparaisse complètement. J'ai eu une idée : comme dans les ZAC (zone d'aménagement concerté) le promoteur qui voudrait transformer l'usage d'un immeuble social privé devrait nécessairement, dans l'opération, fournir aux locataires l'équivalent en mètres carrés ou une bonne partie de cet équivalent dans le périmètre ou à proximité.

Là, je me suis heurtée au mur du « techniquement impossible ».

S'il n'est pas pugnace de nature, ou obsédé par quelques idées-forces, ou enfin les deux à la fois, tout nouveau ministre se fait peu à peu grignoter : en même temps qu'il prend conscience qu'il ne maîtrise pas sa machine bureaucratique, il se sent souvent lui-même gagné par l'esprit de cette machine.

Les technos des grands services, voire de son

propre cabinet, lui expliqueront sans cesse qu'il lui faut être réaliste, c'est-à-dire ne pas faire de vagues, bien choisir ses interlocuteurs, ne pas prendre de risques, etc. On lui parlera technique sur un ton neutre. On lui sortira des arguments apparemment irréfutables, car basés sur des études, des données et autres simulations. L'arsenal est vaste, pour qui sait s'en servir... face à quelqu'un que la technique snobe.

L'un des arguments les plus opérationnels, l'argument choc par excellence, celui qui fait tilt et auquel peu de ministres débutants ou peu aguerris ne savent résister et succombent donc souvent est sans conteste le « techniquement impossible ».

Ah, le « techniquement impossible », quelle belle invention! Depuis la manche de lustrine et le tampon humidificateur de timbres, c'est sans doute ce que notre technocratie (que le monde entier nous envie...) a sorti de mieux.

Prenons un exemple : quand il s'est agi de déterminer le SDAU-RIF, à l'horizon 2010, s'est déroulé un grand débat, avec plusieurs comités interministériels d'aménagement du territoire. J'étais de ceux qui disaient :

– Vous prévoyez douze millions d'habitants dans la région parisienne, c'est du délire, il faut

arrêter cette croissance dingue! Stoppons la bétonnite!

– Mais c'est techniquement impossible, me répondaient en chœur la plupart des autres ministres concernés, toutes les projections montrent que l'on peut même atteindre quatorze millions...

– Vos chiffres ont toujours été faux, cela fait vingt-cinq ans que vous nous prévoyez ceux de la région parisienne, et vingt-cinq ans que vous vous plantez. Alors, cessez de tomber en adoration devant eux.

Doux climat.

Bérégovoy, d'origine provinciale, faisait preuve de logique et s'étonnait donc : on ne pouvait à la fois déplorer que le pays se désertifie et en même temps, prévoir de gonfler les chiffres de la région parisienne, d'autant qu'elle dépassait la croissance moyenne du pays.

– Mais monsieur le Premier ministre, ce n'est pas techniquement possible, lui répondait-on en tapotant les dossiers avec conviction. On ne peut pas bloquer cette augmentation.

Il n'a pas insisté, ayant d'autres soucis en tête. On était à quelques mois des élections, il a simplement dit, de guerre lasse : « faites au mieux ».

À la réunion suivante, je suis revenue à la charge. Continuer de gonfler la région parisienne était une aberration. Arguments des technos en réponse : « Mais si on n'augmente pas la population, on construira moins de logements. »

C'était stupide, on manquait déjà de logements pour ceux qui habitaient la région! Question construction, la région parisienne avait déjà un fameux retard...

Quinze jours avant son départ de Matignon, nos chers technos ont présenté à Bérégovoy des documents où figuraient toujours ces fameux douze millions. Il en a eu marre, il n'était pas d'accord, il a décidé qu'on ne déposerait pas le SDAU-RIF au Conseil d'État.

Quand la droite est venue aux affaires, Pasqua a frappé du poing sur la table :

— Ça suffit, cette histoire, on stoppe à onze millions.

Silence dans les rangs.

La techno s'est inclinée.

C'était subitement devenu « techniquement possible ».

Le techno-bâtitteur (ou tout au moins, qui est censé bâtir...) présente les mêmes caractéristiques

que ses collègues spécialisés dans d'autres fonctions : il répugne à se remettre en cause et même à s'interroger. Tout ce qui a été fait devra continuer de l'être, et de la même façon, un point, c'est tout. C'est la continuité obtuse dans toute sa splendeur.

Ainsi, lorsqu'il envisage la future politique de construction de la ville, il reprend fidèlement les schémas de pensée antérieurs : il faut bâtir toujours plus, toujours plus grand, toujours plus large, pour aboutir à d'immenses cités tentaculaires dotées de systèmes de transports gigantesques. Et je te prends des champs de betteraves, et je t'y plante des bouts de ville pour continuer la ville... Bien entendu, ça coince vite, et de partout, mais notre intrépide couleur de béton a déjà un remède à proposer : on va prendre de nouveaux champs de betteraves, y planter de nouveaux bouts de ville... et c'est ainsi que se créent ces grandes flaques humaines sans cœur ni entrailles que sont certaines métropoles.

L'idée qu'on puisse faire évoluer l'existant selon un autre regard est parfaitement étrangère à nos bouffeurs d'espace. Or, cela fait des années qu'à la Communauté européenne, en particulier, sont menées des réflexions sur des modèles de développement urbain obéissant à d'autres schémas beau-

coup moins stupides et en tout cas plus humains. On sait par exemple que bien des déséquilibres qui affectent les villes proviennent non seulement de la ségrégation sociale – logements riches d'un côté, logements « sociaux » de l'autre – mais de la ségrégation des fonctions : les centres-villes sont privés d'activités industrielles ou artisanales, lesquelles sont dérivées sur la périphérie, ainsi que les logements pour les actifs. Tout cela se paie cher, en terme de déséquilibre urbain, de transports, de délinquance, etc. Les États-Unis nous en offrent chaque jour le triste spectacle.

Il importe donc de revoir nos modèles urbains.

Lorsque j'ai réuni les experts du foncier pour leur faire part de mon souci de changer un peu leur regard, j'ai senti dès nos premiers échanges que les responsables que j'avais en face de moi étaient strictement imperméables non seulement à l'évolution de la société française mais à tout ce qui pouvait se penser et se faire dans le monde ! Je retrouvais cette même suffisance de repu, cette même incapacité de s'interroger, cette même vanité de l'expert porteur de toutes les solutions – ou plutôt, d'une seule, la vraie, la sienne, en fait partagée avec tous ses collègues, puisqu'ils sortaient du même moule.

La grande alliée de ceux qui veulent faire un peu bouger les choses est... la lumière. Car la techno, pour bien se développer, ne se plaît vraiment que dans son milieu naturel, l'obscurité des règlements et la non-transparence administrative. Le grand jour l'effraie et la fait fuir.

Je me souviens ainsi d'une vieille affaire dont j'ai hérité en arrivant au ministère, celle de la Carpi.

Entre 1974 et 1988, on construisait à tour de bras, on faisait miroiter à tous l'accession à la propriété comme condition sine qua non du bonheur...

C'est dans ce contexte que la société HLM Carpi avait construit plus de 55 000 pavillons, payables à crédit. À partir de 1979, les achats étaient financés en faisant appel au PAP (prêt aidé à l'accession à la propriété). La plupart ne posaient aucun problème : l'inflation grim pant allègrement, on compensait ainsi l'endettement. Mais en pratiquant de manière excessive le report dans le temps d'une partie des premiers remboursements, la Carpi avait donné l'espoir à certaines familles très modestes qu'elles pourraient accéder sans difficultés à la propriété. Il y avait eu des arrangements audacieux : on ne demandait prati-

quement plus d'apport personnel, ou tout au moins, on déguisait ce système sous des formes diverses. Ainsi fut gagnée une clientèle que son absence de solvabilité avait écartée des autres circuits d'accession. La Carpi et ses clients continuaient de miser sur une inflation supposée sans fin : certes, le taux des crédits devenait maintenant élevé, mais l'inflation diminuerait le montant réel des sommes remboursées.

Mais tout le monde prenait des risques. Que se passerait-il en cas de désinflation ou si surgissaient des problèmes d'emploi?

Le choc de la désinflation et du chômage apporta la réponse. Rapidement s'accumulèrent les échéances impayées. L'augmentation des remboursements avait mis plusieurs milliers de familles en difficulté. Elles payaient de plus en plus de traites tandis que leur salaire avait tendance à stagner. Il leur apparut que cette maison pour laquelle ils se saignaient valait beaucoup moins cher que ce qu'elle leur coûtait. D'autre part, une clause qu'ils avaient signée un peu trop allègrement leur apparut dans sa réalité : ils n'étaient pas propriétaires tant qu'ils n'avaient pas payé complètement. En même temps, des malfaçons étaient apparues, ce qui accentuait la rancœur de ces familles, leur impression de s'être « fait avoir »...

La Carpi étant à la fois vendeur, constructeur, prêteur, assureur et gestionnaire, les choses se compliquaient. On l'accusait naturellement d'être juge et partie. D'autre part, l'information qu'elle dispensait était parcimonieuse, déficiente, le dialogue avec les propriétaires pratiquement absent, ce qui ne pouvait qu'aggraver les tensions.

En novembre 1984, sous les auspices des pouvoirs publics, cette société signait avec cinq associations d'usagers les plus représentatives un accord global : les traitements contractuels seraient modifiés et des commissions départementales de conciliation examineraient les litiges. Mais malgré cela, une partie croissante de clients rencontrait des difficultés de remboursement, ce qui suscitait des contentieux.

À partir de 1986, l'opposition entre la société et certains de ses clients s'est radicalisée. Ils créèrent une association de défense et entreprirent une grève des remboursements. Ils étaient persuadés que leurs logements, dont ils dénonçaient en outre les malfaçons, avaient été surévalués, car quand ils les revendaient, on leur en proposait beaucoup moins. En fait, il semble bien que dans la réalité, ce coût était inférieur à ce qui se pratiquait habituellement. Ils accusaient aussi le coût du

crédit et un certain nombre de frais et de charges qui auraient été indûment réclamés.

Vers 1988, la Carpi mit en place des fonds d'aide aux accédants en difficulté. Des moratoires furent signés. On proposait aussi à certains futurs propriétaires défectueux de redevenir locataires de leur logement. Mais les futurs accédants étaient maintenant très méfiants à l'égard de toute proposition de cette société. D'autre part, beaucoup refusaient de redevenir locataires.

En 1989, l'arrivée de nouveaux dirigeants s'accompagna de la mise en œuvre, avec l'aide financière des pouvoirs publics, d'un plan destiné à venir en aide aux accédants les plus endettés. On prit certaines mesures d'aides mais on ne pouvait résoudre toutes les situations.

En avril 1992, telle se présentait la situation au nouveau ministre que j'étais. Une belle pelote de laine emmêlée...

J'ai signé un protocole d'accord pour que 500 millions de francs soient débloqués en vue de renégociation des prêts et la réduction des dettes accumulées. Ensuite, il a fallu renégocier les prêts pour ceux qui étaient pris à la gorge. On est arrivé à un accord qui me paraissait très bon...

Mais lors de la rencontre suivante avec les associations de propriétaires, ceux-ci m'apprirent

une mauvaise nouvelle : la Carpi ne consentait à renégocier les prêts qu'avec les propriétaires qui renonçaient à contester, devant les tribunaux, le prix de leur maison évalué par la Carpi. Autrement dit, on leur achetait la possibilité de faire valoir leurs droits...

J'étais persuadée qu'ils avaient raison de vouloir se battre, car ce prix me paraissait sous-évalué. Mais tel n'était pas l'avis de tous les rapports techniques qui me parvenaient, si bien que j'ai décidé de ne pas suivre ma réaction spontanée et de laisser le soin au judiciaire de statuer.

En fait, ce litige était, pour une grande part, lié à la méfiance profonde que ces propriétaires ressentent envers la Carpi, qui avait pendant des années bloqué toute information. Par exemple, ils n'avaient jamais eu accès aux rapports de contrôle des HLM, c'est pourquoi ils avaient saisi la CADA (Commission administrative des documents administratifs) qui leur avait donné raison et imposé au ministère de l'Équipement et du Logement de fournir ces rapports.

— De ce côté, aucun problème, leur dis-je, je vous les donne, ça me paraît normal.

Je parcourus lesdits rapports, qui certes faisaient état de divers dysfonctionnements du côté

de la Carpi et de la DDE, mais ne constituait en rien un brûlot. J'en fis un compte rendu (où ne figurait aucun nom de personne, comme dans un rapport de la Cour des comptes) et décidai de le publier sous le nom de *Rapport de contrôle de la Mission spécialisée des HLM du 12 mai 1989 concernant la Carpi*.

Panique de l'Administration.

La folle allait encore frapper, donner les sacro-saints dossiers à ces gens!

Je reçus un coup de fil angoissé d'un responsable de Matignon.

— Tu te rends compte, ça va foutre un bazar avant les élections! Les gens vont dire que c'est une affaire politique...

— Attends une minute, il n'y a pas un politique mouillé là-dedans. Pas l'ombre d'un détournement de fonds publics, ce n'est pas un scandale non plus. Et il n'y a aucune attaque des HLM. Simplement je donne aux usagers la possibilité de défendre leur point de vue devant des tribunaux.

— C'est tout de même irresponsable!

— OK, OK...

Les élections arrivaient.

Entre les deux tours, hip-hop, j'ai publié le rapport. C'était plutôt finement joué, mais je me

suis soudain surprise à penser : « Mais ma vieille, tu es en train de t'imprégner de l'esprit techno : tu fais semblant d'accepter la décision de Matignon et mine de rien, en douce, à la dérobée, tu joues ton petit jeu... »

Inquiétant, non?

Autre rapport destiné, lui aussi, à ne pas voir le jour : celui du contrôle du 1% patronal (ce pourcentage que les entreprises versent pour la construction des logements de leurs salariés) Charasse ayant clamé urbi et orbi qu'il y avait du gaspillage dans l'organisation de ce 1%, j'avais décidé la création d'un organisme de contrôle, l'Anpec, cogéré par le patronat, les syndicats et les collecteurs de 1%. Cet organisme ayant pondu un rapport, j'avais décidé d'en faire une synthèse et de la publier.

Affolement du patronat.

— Vous ne vous rendez pas compte, madame le ministre, ça va discréditer le 1%!

— Mais non, mon rapport ne dénonce que deux ou trois trucs scandaleux, sans plus. Ça fera taire les rumeurs : le non-dit serait pire, dix fois pire.

Ils m'ont laissé faire — ils n'avaient pas le choix.

Bien entendu, là encore, le texte n'a soulevé ni vague ni tempête mais je suis prête à parier que bientôt, il aura disparu dans l'obscurité complice d'un tiroir profond...

Le logement social donnait également de l'urticaire aux fonctionnaires du ministère des Finances, à Bercy. Pourquoi l'État aiderait-il des gens qui risquent de mal s'acquitter de leurs dettes? De même qu'on ne prête qu'aux riches, mieux vaudrait n'aider que les riches, qui au moins sont des gens sérieux et solvables... ou tout au moins sont réputés tels.

Cet état d'esprit se retrouve dans la façon dont Bercy surveille les uns et les autres : autant il emmerde systématiquement les petits accédants qui ont du mal à payer leur pavillon, agitant devant leurs yeux inquiets le spectre du surendettement, qui coûterait une fortune à la nation (Ah, les mauvais Français...) autant il laisse d'un œil paternel les grandes banques nationalisées engouffrer des masses d'oseille dans l'immobilier de bureaux et ramasser de gigantesques gamelles, qu'il faut bien éponger ensuite avec la serpillière nationale. (Hélas, ce sont les aléas du marché, n'est-ce pas...).

Le PAP, par exemple, déplut fort à Bercy.

PAP, cela signifie prêt d'accession à la propriété. Il était destiné à aider les personnes à bas revenus à acquérir un logement. Le ministère du Budget trouvait que décidément, ça coûtait trop cher de s'intéresser à ces gens, qui regimbaient parfois à rembourser. Comme le pouvoir était socialiste, l'argument fut habillé d'un autre langage :

— Madame le ministre, on ne peut tout de même pas forcer ces pauvres futurs acquéreurs à s'endetter, on ne leur rend pas service, au contraire! Mieux vaut surseoir...

Comme je tenais ferme sur mes positions, les crânes d'œuf de Bercy, désireux de se débarrasser définitivement de ce PAP haïssable, eurent une idée simple : proposer autre chose à sa place. Comme il existait déjà des prêts conventionnés à l'intention de personnes bénéficiant de meilleures ressources, il suffisait d'étendre l'application de ces prêts et le tour serait joué. C'était avantageux pour Bercy, car le crédit était avancé par les banques, l'État n'étant là que pour assurer sa protection. Ça ne figurerait donc pas au budget. Habile...

Et un beau jour, la bouche en cœur, on nous annonça qu'on avait trouvé la pierre philosophale

pour remplacer les PAP : le FGAS – Fonds de garantie à l'accession sociale – c'était plus chic, ça faisait plus « de gauche ».

On discuta des avantages et des inconvénients de ce système, le temps passa.

Et soudain, alors que les grandes vacances se profilaient, patatras : quelqu'un découvrit qu'il fallait une loi pour faire passer le FGAS, ce qu'on nous avait jamais dit auparavant. Les super-compétents du Budget avaient fait semblant de ne pas le savoir, histoire de gagner du temps, et en l'espèce le temps c'était beaucoup d'argent. De plus en plus habile...

Le conseil des ministres suivant fut le théâtre d'une belle empoignade. Comme j'insistais pour qu'on continue la pratique des PAP – j'en voulais sept mille – Charasse me rétorqua, les poings serrés sur les bretelles, que c'était débile, que les gens ne pourraient pas payer, qu'il ne savait pas où trouver l'argent, que c'était de la démagogie, que son FGAS était plus réaliste, lui...

Je sortis de mes gonds (dans lesquels je n'étais d'ailleurs jamais vraiment entrée).

– Ton fameux super-produit miracle, tu l'as annoncé au mois de mars, on est au mois d'août et personne ne sait quand il sera mis en œuvre! Un de tes chouchous technos vient enfin – et seule-

ment – de découvrir qu'il fallait une loi pour l'installer! Franchement, si vous étiez si infaillibles, il me semble que vous vous en seriez aperçu avant...

Béré :

– Marie-Noëlle, n'exagère pas, etc.

Et à Charasse :

– Tu trouveras bien l'argent, tu sais très bien le faire, quand il le faut.

Fureur de Charasse.

– Je le prendrai à Lang! Si c'est l'abbé Pierre et les frustrés qui font la politique de la France, où allons-nous!

– Frustré toi-même.

Béré :

– Calmez-vous, calmez-vous, pas de gros mots.

Charasse sortit en claquant la porte, cigare au vent.

À la fin du conseil, quelqu'un s'adressa à moi. C'était un haut fonctionnaire du Budget du staff de Charasse, qui paraissait bien coincé.

– Madame le ministre, vous avez obtenu vos 7000 PAP, mais en ce qui concerne le gel budgétaire, monsieur le Premier ministre n'a pas été très clair.

Le gel, cela signifie qu'on inscrit au budget une

certaine somme mais on ne la dépense pas (ou seulement une partie), on la gèle. Le reste ne sera dépensé que si la situation s'améliore. Geler ou pas, c'est une prérogative du ministre des Finances, non un choix politique. Ça ne passe donc pas par le Parlement : celui-ci vote donc un budget avec ses équilibres, ses priorités, mais sa mise en œuvre par l'exécutif peut être grignoté par le gel. J'ai toujours trouvé cette pratique malsaine : le gel budgétaire devrait être soumis pour avis à l'Assemblée nationale.

J'ai répondu :

– Pas du tout, monsieur le Premier ministre a été très clair, au contraire : il a dit qu'il fallait lever le gel.

– Pardon, madame le ministre, mais s'il a été clair sur les PAP, il ne l'a pas été sur le gel.

Il faisait de la résistance, ce sale cafard ! Il voulait récupérer par la fenêtre ce que son patron avait laissé filer par la porte. On aurait dit qu'on lui arrachait le fric des entrailles, lui qui le soir-même allait se prélasser dans son coquet logis !

– Si vous insistez, je demande aussitôt à Bérégovoy de vous le confirmer.

Il a insisté. La techno s'avoue rarement vaincue.

Je me suis précipitée vers Béré, qui allait sortir de la salle.

– Il faut absolument que tu confirmes que le gel budgétaire est supprimé sur le crédit au logement.

– Oui, oui, bien sûr.

Je me suis tournée vers le techno.

– Vous avez bien entendu ? Maintenant, notez.

Il a noté.

Les fameux FGAS n'ont été mis en application qu'en mars suivant, non sans difficultés.

Moi, j'avais obtenu mes 7000 PAP. Cette année-là, pour la première fois depuis 1984, leur nombre a été en augmentation.

Petite victoire certes, mais victoire quand même...